TP4:Système informatique

4.1: Question:

Les droits d'un fichier/dossier crée/modifié ne peuvent être les mêmes que ceux des sources, si les droits des sources sont moins restrictifs que les droits du répertoire qui contient les fichiers/dossiers crées ou modifiées.

<u>Ultra-cp:</u>

Comportement du programme selon l'interprétation de la consigne :

« ./ultra-cp fichier ou .ultra-cp dossier » liste les informations du fichier ou(récursivement) celles du dossier

Pour toutes les utilisations suivantes, les objets ne seront pas modifiés si leur taille ou leur date de modification est similaire à celle de la source. L'option -a va modifier les droits des objets copiés,même si les objets ne sont pas modifiés.

« ./ultra-cp fichier lien dossier ... dossier »
Copie fichiers,liens et dossiers dans le dossier de destination UNIQUEMENT si celui-ci existe. Si le dossier de destination n'existe pas, le programme s'arrète.

« ./ultra-cp fichier1 fichier2 » Copie fichier1 dans fichier2, si fichier2 n'existe pas, le crée.

« ./ultra-cp fichier1 fichier2 ... fichierx »
Utilisation incorrecte, le programme s'arrête.